

## Signature d'une convention entre la police municipale et la gendarmerie



Signature d'une convention entre la police municipale et la gendarmerie

Mardi matin a eu lieu, salle du conseil municipal de la mairie de Vic-Fezensac, la signature d'une convention entre la police municipale de Vic-Fezensac représentée par Madame Barbara Neto, maire, et la gendarmerie représentée par Monsieur le Colonel commandant le groupement de gendarmerie du Gers, Sébastien Mahey, en présence de Monsieur le Préfet du Gers, Laurent Carrié, et Madame le substitut du procureur, Sophie Crampon-Sperandio.



**Madame le maire** a souligné l'intérêt de la signature d'une convention dans l'objectif de coordonner à l'avenir l'action de toutes les forces en présence.

Elle a rappelé que la mairie de Vic n'avait plus de police municipale depuis 2011 mais une ASVP ( agent de surveillance de la voie publique ).

Depuis trois mois, elle est de nouveau dotée d'un policier municipal accompagné d'un ASVP à mi-temps.

L'intérêt de la convention est de renforcer la coopération qui existe déjà entre la gendarmerie et la mairie de manière à pouvoir régler le plus de problèmes possible dans une commune relativement tranquille où la prévention prime sur la répression.

Elle précise que cette convention est amenée à vivre et évoluer.



**Monsieur le Colonel commandant le groupement de gendarmerie du Gers** s'est dit ravi de cette convention qui s'inscrit dans une complémentarité et non une rivalité.

Les actions conjointes dans le cadre d'un véritable partenariat ont pour objectif la tranquillité des citoyens vicois.

Il a rappelé que l'effectif était de 16 militaires répartis entre Vic et Jegun avec la capacité de monter en puissance lors d'événements comme Tempo Latino ou Pentecôtavic.



**Madame le substitut du procureur représentant le parquet d'Auch** retient surtout de cette signature le travail en partenariat, fondamental pour le parquet, de trois forces qui travaillent ensemble pour lutter mais avant tout prévenir les éventuelles infractions.

Elle a souligné l'importance de cette convention qui met en exergue la police de proximité indispensable pour soulager la gendarmerie dont les missions sont de plus en plus nombreuses.

Elle se réjouit que le parquet d'Auch soit associé à la signature d'une convention qui va vivre et évoluer, un parquet toujours présent pour ces actions collaboratives et participatives.



**Monsieur le Préfet**, enfin, a précisé que ce type de convention était signé dans deux cas, quand l'effectif de la police municipale est supérieur à 5 et lorsqu'on se situe dans une perspective d'armement - léger dans le cas de la municipalité vicieuse comme le précise Barbara Neto qui envisage le bâton et l'aérosol – de la police municipale.

Il a rappelé l'intérêt de la présence d'un policier municipal habilité à gérer des missions de la vie quotidienne, ce qui permet de bien coordonner les moyens et de partager les informations afin de mieux cibler les priorités et les actions.

Cette signature sera suivie d'avenants.

